

Challenge Départemental des Écoles de Cyclisme

Règlement Général 2023

1) Date et lieu

Le challenge des écoles de cyclisme se déroulera sur toutes les épreuves du calendrier (sauf le Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme) :

Samedi 25 mars 2023	GRAND QUEVILLY	Sainte Lucie Cyclisme	Cyclo-Cross
Dimanche 23 avril 2023	SAINT LEONARD	VC Fécamp	Route - Sprint
Lundi 01 mai 2023	GUILMECOURT	VC Hautot sur Mer	Route - Sprint
Samedi 13 mai 2023	SOTTEVILLE	AC Sotteville	Route - Cyclo-Cross
Jeudi 18 mai 2023	SAINTE AUSTREBERTHE	USSA Pavilly Barentin	Route
Dimanche 04 juin 2023	CROISY SUR ANDELLES	VC Catenay	Route - Sprint
Samedi 10 juin 2023	LILLEBONNE	VC Lillebonne	Route - Sprint
Dimanche 18 juin 2023	GONFREVILLE L'ORCHER	ESM Gonfreville	Route - Sprint
Dimanche 02 juillet 2023	BARENTIN	USSA Pavilly Barentin	Route
Samedi 09 septembre 2023	LE NEUBOURG	USSA Pavilly Barentin	Piste
Dimanche 17 septembre 2023	CATENAY	VC Catenay	Route

2) Engagements

Les engagements se feront par le web. La liste des engagements (triée par catégorie) sera envoyée au club organisateur 2 jours avant l'épreuve par le comité régional avec les feuilles d'émargements et devra être signée par les compétiteurs, avec vérification des licences par les arbitres.

3) Arbitres

Le responsable des arbitres ou du comité départemental et le responsable des écoles de cyclisme demanderont **impérativement** la présence d'un arbitre club d'une autre école de cyclisme pour officier en tant qu'arbitre avec les arbitres désignés par la commission des arbitres,

Cette demande est formulée afin que chacun puisse se rendre compte de la difficulté de juger les jeunes.

Merci à vous tous de respecter cette demande.

4) Règlement

Les coureurs doublés ne seront pas arrêtés, sauf au moment de l'arrivée.

Une seule épreuve par catégorie avec un maximum de 30 partants au départ (sinon deux séries pairs et impairs avec répartition suivant participation des coureurs d'un même club).

Les benjamins et les minimes seront autorisés à prendre un bidon au départ avec eux.

Pour le placement sur la ligne de départ nous prendrons le 1^{er} coureur de chaque club d'après le classement général individuel à l'issue de l'épreuve précédente et pour la première manche, un coureur de chaque club désigné par son éducateur (fille ou garçon).

Avant chaque épreuve, un contrôle des développements sera effectué.

5) Classements :

Pour le classement individuel :

Le classement sera pris sur toutes les épreuves de la saison.

Les classements se feront sur chaque épreuve de la journée que l'organisateur aura mis en place

Le 1^{er} de l'épreuve marquera le nombre de points équivalent au nombre de partants (exemple : avec 25 partants, le 1^{er} marquera 25 points). Le coureur qui abandonne sur ennui mécanique ou chute marquera un point.

Il y aura une manche « joker » pour ne pénaliser personne.

En cas d'ex-aequo, la meilleure place à la dernière épreuve sera prise en compte.

Pour le classement par équipes :

Il s'obtiendra par l'addition des places marquées par les deux meilleurs coureurs du club en (poussins, pupilles, benjamins, minimes).

Tous les clubs marqueront des points, y compris les clubs hors département de Seine Maritime.

A l'issue de l'épreuve, les classements seront vérifiés par le responsable des écoles de cyclisme et le responsable des arbitres dans la semaine suivant l'épreuve et seront diffusés sur le site de notre comité départemental : www.cd76cyclisme.com

A l'issue de toutes les épreuves, l'équipe et les coureurs victorieux seront ceux qui auront marqué le plus de points.

6) Récompenses

Les récompenses seront remises lors l'Assemblée Générale du Comité Départemental 76.

Afin d'effectuer le suivi du classement, merci d'envoyer les classements le lendemain des épreuves aux adresses mails de Patrice DESFORGES et Philippe COURBE :

padesforges@wanadoo.fr

26maverick10@gmail.com